

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL D'ARTAS**

Envoyé en préfecture le 31/01/2025

Reçu en préfecture le 31/01/2025

Publié le 31/01/2025

ID : 038-213800154-20250124-D20250124_03-DE



Délibération n° D 2025-01-24-03

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre janvier, le conseil municipal de la commune d'Artas, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur SIMONDANT Martial, Maire.

Date de la convocation : 17 janvier 2025

Nombre de conseillers en exercice : 19

Auteur = Martial SIMONDANT – Maire

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de membres présents : 13

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de suffrages exprimés : 17

VOTES :

Contre : 0 Pour : 17 Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire par transmission à la préfecture et affichage

Présents : SIMONDANT Martial, CHAUVIN Pascal, LAMOURY Michelle, BOUVIER Christian, CROUZET Rémi, DURAND Grégory, GALLIFET Bernard, GREA Pascale, GUILLAUD Baptiste, METRAL Evelyne, NATIVEL Isabelle, ROUSSILLON Julien, SAUNIER Isabelle.

Absents avec pouvoir : LECOMTE LEMOINE Brigitte donne pouvoir à BOUVIER Christian
GAUTIER Alexandra donne pouvoir à ROUSSILLON Julien
PIOLAT Laetitia donne pouvoir à GREA Pascale
GUETAT Suzanne donne pouvoir à LAMOURY Michelle

Absents : JACQUENOT Stéphane, PIGNARD Laurence

Secrétaire de séance : LAMOURY Michelle

Rédacteur du compte rendu : BOUVIER Christian

Acquisition d'un détachement de 1 702 m² de la parcelle D306 / A

Monsieur le Maire rappelle le projet d'implantation de haies sur une longueur de 50 mètres le long des parcelles D306 et D307 afin de prévenir des ruissellements sur le chemin de la Combe de Pommier.

Dans ce cadre, une partie de la parcelle D306 de 1 702 m² (A1) a été détachée en vue d'une acquisition par la commune.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire ou son délégataire à procéder à la signature de cette acquisition au prix de 0.45€ le m², soit un total de 765.90 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **VALIDE** l'acquisition par la commune à Madame LOUIS Paulette d'un détachement de la parcelle cadastrée D306 / A de 1 702 m² au prix de 765.90 euros
- **CONFIRME** que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégataire à poursuivre l'exécution de cette opération et à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce dossier, dont signature de l'acte authentique.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Le Maire.
M. SIMONDANT

La secrétaire de séance
M. LAMOURY

